



# @-SOF

## La newsletter des Orthoptistes

Décembre 2011

### Newsletter spéciale congrès AFO Nantes

**Bonjour à tous les orthoptistes, voici une newsletter spéciale congrès de l'AFO où nous sommes présents pour vous informer. Le SOF souhaite revenir sur les questions principales de ces derniers mois comme le dossier des TASO ou encore l'avancée de notre réingénierie du diplôme d'orthoptiste.**

#### **Pourquoi le SOF?**

Le SOF a été créé le 26 mars 1999 afin de poursuivre l'action de l'AFO dans l'élargissement de nos compétences, notamment dans le domaine de la réfraction et des explorations fonctionnelles. L'action de l'AFO ne pouvant aller plus loin car n'étant qu'une association, ses membres ont alors décidé de créer le SOF.

**Le SOF est le premier syndicat à avoir réclamé la réforme de nos études afin que celles-ci puissent s'inscrire dans le cursus LMD et à demander l'élargissement de nos compétences dans le domaine de la réfraction.**

#### **L'opposition du SOF face au projet du CQP TASO**

L'été dernier, une demande de CQP (certificat de qualification professionnelle) avec des référentiels de compétences et activités avait été déposée par le SNOF pour la formation de TASO.

Cette formation serait ouverte essentiellement aux infirmières et aux aides-soignantes et à quelques secrétaires ayant plusieurs années d'exercice. Elle comprendrait 6 mois de stage dans un cabinet d'ophtalmologie et environ 100h de cours. Si nous ne voyons aucun problème à la première partie des activités décrites à savoir, accueil du patient, informations, données administratives, le SOF s'oppose fermement aux activités relatives à « la prise en charge paramédicale en consultation » regroupant en grande partie le référentiel de compétences des orthoptistes élaborées dernièrement avec le Ministère de la Santé. Cette prise en charge va de l'interrogatoire, de la réfractométrie à la kératométrie, la prise de tension en passant par tous les examens cités dans notre référentiel, pachymétrie, topographie, biométrie sans oublier la manipulation des lentilles de contact et la prise de photographies oculaires et orbitaires.....

Nous avons eu un certain nombre de rencontres et de discussions notamment à propos des TASO, discussions dans lesquelles nous avons toujours montré notre profond désaccord.

**Notre déception est grande.** Le SNOF nous répond que l'orthoptiste est au-dessus de ces pratiques!!!

L'article 51 de la loi HPST a amené l'espoir de délégations d'actes ainsi que la possibilité de sociétés d'exercice entre libéraux (SEL) mais pour l'instant, malgré de nombreuses réunions, rien n'est en place. **Pour l'instant, la crainte de voir les TASO prendre la place des Orthoptistes dans les cabinets d'Ophtalmologie est fondée.**

**Ce projet est un manque de respect total envers notre profession.**

#### **La réingénierie de notre diplôme**

Après plusieurs étapes dans ce long processus, la réingénierie des compétences est terminée. Cependant, la dernière réunion (groupe de supervision) prévue le 21 novembre a été annulée !!! Nous attendons depuis une nouvelle date pour continuer notre processus de réingénierie.

**Le SOF, Syndicat représentatif, a été créé pour la Défense de Votre profession**

**Le SOF défend l'inscription de notre diplôme dans le cadre du LMD avec des études mieux structurées.**

**La réingénierie de notre diplôme est en marche mais reste encore en attente alors que les autres professionnels comme les kinés et orthophonistes viennent d'obtenir le grade Master 1 pour leurs diplômes.**

**Par la réforme de notre diplôme, nos actes de rééducation aussi bien que nos bilans seront mieux reconnus.**

**Actuellement, beaucoup de pratiques et de bilans ne sont toujours pas inscrits à notre nomenclature.**

**Le SOF souhaite la révision de notre nomenclature.**

**Le SOF réaffirme sa ferme opposition à la création des TASO et sa ferme opposition à la légalisation de l'optométrie.**

**SOUTENEZ LE SOF  
ADHÉREZ !**





